

**POUR LA DIVERSITÉ
PLUTÔT QUE LE « MUR À MUR »**

Mémoire de Culture Montréal
devant
la Commission du conseil municipal
sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie
chargée d'étudier le Plan d'action de la Ville de Montréal
sur les ateliers d'artistes et artisans

Présenté par le Comité sur les grands projets
de développement et l'aménagement du territoire
de Culture Montréal

26 mars 2007

1. INTRODUCTION

À l'automne 2005, Culture Montréal formulait dix engagements pour les candidats à l'élection municipale. Parmi ceux-ci se trouvait le suivant, repris incessamment depuis tant d'années :

- En consultation et en concertation avec les milieux culturels et les citoyens, la Ville et ses arrondissements doivent prévoir les besoins d'amélioration et de construction des infrastructures culturelles; les élus sont responsables d'amorcer ou de soutenir des démarches pour obtenir le financement public et privé nécessaire pour combler ces besoins à court terme.
- La Ville et chacun de ses arrondissements doivent proposer des plans pour favoriser l'accès à la propriété des artistes et des organismes artistiques en vue d'assurer la stabilité et la continuité de la création et de la diffusion culturelle. De telles réalisations ont également l'effet d'améliorer les conditions de vie des artistes.
- Il est bon de rappeler que lorsque les artistes et les organismes s'installent à long terme dans un arrondissement, la qualité de l'environnement s'en trouve rehaussée, car leur présence crée une effervescence dans les services de proximité tels que les lieux culturels eux-mêmes, les librairies, les cafés et les restaurants.

Après dix ans de quasi-immobilisme en matière d'accès des artistes à la propriété, Culture Montréal ne peut que se réjouir de l'initiative de la Ville de Montréal qui propose maintenant, à travers son Plan d'action sur les ateliers d'artistes et artisans, des pistes de solutions visant à résoudre ce problème lancinant.

2. CULTURE MONTRÉAL

Culture Montréal, mouvement citoyen en plein essor, revendique que les arts et la culture jouent un rôle central dans toutes les sphères du développement de Montréal.

Organisation indépendante de réflexion et d'action, Culture Montréal joue en outre un rôle-conseil en matière de culture auprès de l'administration municipale et des gouvernements ainsi que du secteur privé et de certains organismes culturels.

Ses quelque 700 membres, provenant de tous les horizons, bénéficient d'un éclairage critique sur les enjeux d'actualité politique montréalaise, nationale et internationale en matière d'arts et de culture.

Entre autres activités de l'organisme, Culture Montréal collabore activement à la préparation d'une importante rencontre sous le thème, Montréal, métropole culturelle, RENDEZ-VOUS NOVEMBRE 2007, qui permettra de débattre des conditions qui mèneront à Montréal à affirmer concrètement son leadership en la matière.

Parmi ces conditions se trouve bien sûr la place qu'on doit faire aux artistes dans la ville.

Par leur seule présence, les artistes ont un impact direct sur la revitalisation des quartiers et sur la vie artistique, sociale et économique de toute ville qui revendique le statut de métropole culturelle. Partant de là, la fonction de Culture Montréal est de rappeler l'importance de leur faire une place et de les soutenir dans leur recherche d'autonomie et de développement.

D'autre part, notre mouvement affirme d'emblée son parti pris en faveur d'un développement durable capable d'intégrer, de concilier et d'équilibrer des préoccupations culturelles, économiques, sociales, patrimoniales et écologiques.

Outre le projet en cause dans ce document, plusieurs propositions d'aménagement urbain ont émergé dans la ville ces dernières années, qu'il s'agisse du CHUM et du CUSM, du Quartier des spectacles, de la Place Valois, de la Tohu, du projet de la maison de l'OSM, de l'îlot Balmoral, de l'échangeur du Parc-Des-Pins, de la réfection du boulevard Saint-Laurent ou du déménagement du Casino de Montréal.

Pour en analyser certains, Culture Montréal s'est dotée d'un Comité sur les grands projets de développement et l'aménagement du territoire (GPAT) et a décidé d'ancrer sa réflexion à six principes directeurs qui guident ses actions et ses interventions publiques. Ils sont :

1. La contribution réelle du projet au développement culturel de la ville
2. L'apport du projet à la réalisation d'objectifs collectifs reconnus
3. Les retombées sociales et économiques du projet
4. Les bénéfices urbains du projet
5. La contribution du projet au développement durable
6. La qualité du processus de développement du projet

3. LES PRÉOCCUPATIONS DE CULTURE MONTRÉAL

C'est en tenant compte de cette grille d'analyse que Culture Montréal, après avoir pris connaissance du Plan d'action de la Ville, pose trois questions principales:

Comment pourra-t-on s'assurer que les artistes bénéficieront du meilleur accès, du meilleur soutien possible et d'une assurance de pérennité dans leurs efforts de localisation et d'accès à des ateliers partout à Montréal ?

Comment fera-t-on pour gérer l'offre et la demande en matière d'ateliers étant donné qu'elles sont de différentes natures et correspondantes à une foule de besoins aussi différents les uns que les autres ?

Sur quels types d'aide financière pourront compter les artistes lors de leur choix de s'installer en atelier ?

3.1 Accès, soutien et pérennité

Contrairement à ce qui est affirmé dans le Plan d'action, pour Culture Montréal il n'est pas évident que la réglementation existante est aussi favorable à l'implantation d'ateliers d'artistes qu'on le dit. Un des cas mentionné dans l'étude, celui du quartier Marconi, est devenu, depuis la rédaction du rapport, un contre exemple, alors que toutes les conditions y étaient réunies pour en faire un succès.

Par exemple, comme il est souligné dans le document soumis à notre attention, la prise en charge éventuelle par les arrondissements de la réglementation en cette matière changera-t-elle les règles du jeu actuelles en supposant qu'elles soient adéquates ? Comment devra-t-on composer avec l'effet pervers produit par la situation actuelle qui fait que plusieurs anciens espaces industriels occupés par les artistes ont été et pourraient être transformés à tout moment en complexes immobiliers inaccessibles à ces mêmes créateurs ? Comment pourra-t-on protéger les ateliers

d'artistes contre la spéculation foncière ? Est-ce que les arrondissements ne devraient pas consacrer un pourcentage de leurs friches industrielles à des activités créatives ? Est-ce que la question de la santé et de la sécurité au travail sera plus facilement régie par une séparation de l'atelier et de la résidence ?

3.1.1 Le Quartier des spectacles

Culture Montréal appuie l'importance qui est donnée à la présence d'artistes et artisans en arts visuels au sein du Quartier des spectacles. Consciente cependant de l'augmentation de la valeur foncière des immeubles créée notamment par le PPU, un incitatif financier devra être mis en place pour favoriser la présence de ces artistes. Quel serait le mécanisme mis en place qui permettrait aux artistes d'avoir accès à des ateliers abordables financièrement ? N'y a-t-il pas danger que la part du lion de l'aide financière (toujours limitée) aux artistes soit concentrée dans le Quartier des spectacles. Comment pourra-t-on s'assurer d'une disponibilité en matière d'aide financière pour les autres arrondissements ?

En quoi le fait de prioriser le Quartier des spectacles dans le Plan d'action résout-il réellement les difficultés rencontrées par les artistes dans leurs recherches de locaux de travail ? Qu'est-ce qui permet de dire présentement que les artistes disparus du quartier pourront le réintégrer facilement ? Sur quels succès se base-t-on pour favoriser la concentration d'ateliers d'artistes dans un quartier spécialisé en diffusion culturelle à dominante spectacle ?

3.2 Gestion de l'offre et de la demande

Pour Culture Montréal, les propositions d'INFO-ATELIER et d'ACCÈS ATELIER doivent être beaucoup plus développées qu'elles le sont présentement dans le Plan d'action et être considérées en dehors du giron municipal.

En prenant en compte la diversité des types d'ateliers (collectifs, coopératifs, privés, individuels, résidentiels, etc.) et les moyens financiers très variés des artistes (relève, mi-carrière, reconnus, enseignants) il est facile de comprendre que la demande d'accès à des ateliers sera toujours à géométrie variable. À titre d'exemple, l'étude de l'INRS-UCS sur la question démontre que 7 artistes sur 10 à Montréal vivent en résidence-atelier sous différentes formes. Lorsqu'on sait que seulement 25 artistes sur une possibilité de 1 253 ont été consultés pour la préparation du Plan d'action, peut-on affirmer vraiment que d'entre tous, le modèle atelier en propre est le seul porteur ? Et puisque la gestion de ces lieux ainsi que son financement est au cœur de la faisabilité, peut-on affirmer vraiment que d'entre tous, le modèle «coopérative» est le seul porteur ?

Plus encore, en l'absence quasi totale de fonds, de ressources dédiées et d'expertise, comment la Ville pourra-t-elle faire face adéquatement non seulement aux besoins de localisation, de normes, de sécurité, de rénovation mais également aux nombreux besoins des artistes en matière juridique, de respect de leurs droits à habiter des lieux avec des baux commerciaux et dans l'interprétation des normes, de sécurité, de rénovation, etc. Ne semblerait-il pas plus efficace que la gestion de l'offre et de la demande soit dirigée par un organisme indépendant ? Finalement, dans le Plan tel que présenté, qu'est-ce qui convaincra les propriétaires d'ateliers à s'inscrire au réseau INFO-ATELIER par exemple et à se mettre aux normes ?

3.3 Leviers financiers

Les revenus des artistes ne suivent généralement pas la courbe ascendante quasi exponentielle du secteur foncier. Cela dit, pour Culture Montréal, leur participation à la revitalisation et au développement urbain doit être compensée par des mesures fiscales ou financières concrètes, sans condition d'association sous une forme ou l'autre de coopérative.

En matière d'aide financière, il faut encore une fois éviter les approches «mur à mur» du type ACCÈS ATELIER et RÉNOVATION ATELIER, quelquefois mal adaptées aux différentes réalités individuelles des artistes. Par exemple, a-t-on envisagé des modalités individuelles d'exemption fiscale avec le gouvernement du Québec ? Est-ce que des congés de taxes ou des gels pourront être envisagés dans les quartiers que les artistes contribuent à revitaliser ? Que fera-t-on des programmes d'aide à l'habitation existants ? Pourquoi ne pas envisager des initiatives financières avec les secteurs non-gouvernemental, privé et communautaire, comme c'est le cas à Vancouver et à Toronto ?

Le « Forum des équipements culturels » semble être une plate-forme privilégiée par la Ville pour assurer le développement et la pérennité des lieux de création artistique à Montréal. Mais quels fonds sont associés à ce projet ?

Il faut enfin souligner la difficulté particulière qu'éprouvent les jeunes artistes lorsqu'il leur faut trouver un atelier, un bureau ou une salle de répétition. Dans un souci d'adaptation aux besoins de ces artistes de la relève, n'y aurait-il pas lieu de leur consacrer des mesures spéciales comme par exemple le partage des ressources ?

4. CONCLUSION

UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION

En reprenant cette expression maintes fois utilisée, Culture Montréal estime que le Plan d'action sur les ateliers d'artistes et d'artisans a le mérite de tracer les grandes lignes de ce que pourrait constituer un règlement de la situation alarmante qui prévaut présentement en matière d'accès à la propriété pour les artistes.

Cela dit, une des caractéristiques propres à la vie artistique fait que les besoins des artistes et artisans seront toujours diversifiés et complexes. Le Plan d'action qui nous a été soumis laisse encore trop de questions en plan et devra être beaucoup plus élaboré qu'il ne l'est présentement pour qu'il reçoive notre appui

Pour ce faire, il devra, en résumé :

- 1. Comprendre des propositions claires et détaillées en matière de location d'espaces, d'accès et soutien à la propriété pour les artistes et artisans et ce, sur tout le territoire montréalais.**
- 2. Proposer un modèle de gestion en dehors du strict cadre municipal qui fera place à tous les acteurs impliqués, en priorisant les artistes et plus particulièrement ceux des arts visuels et les artisans.**
- 3. Proposer des modèles et des moyens financiers créatifs qui offriront différentes possibilités aux artistes, basées sur leurs conditions et leur situations spécifiques.**

Tout en gardant à l'esprit que la diversité des disciplines artistiques crée des synergies et constitue un moteur incontestable de créativité, il convient avant tout de mettre l'accent sur les artistes en arts visuels et artisans.

Dans la mesure où dans le cadre de sa démarche, la ville de Montréal évitera de proposer des cadres trop rigides et respectera la diversité propre au milieu artistique, elle pourra compter sur Culture Montréal pour faire en sorte que les artistes créent, produisent et diffusent chez eux, mieux que n'importe où au monde.

Annexe

Principes directeurs de Culture Montréal pour les projets d'aménagement urbain

Une proposition du Comité sur les Grands projets et l'aménagement du territoire

adoptée par le conseil d'administration de Culture Montréal lors de l'AGA 2005

Plusieurs propositions d'aménagement culturel et urbain ont émergé dans la ville ces dernières années, qu'il s'agisse du Quartier des spectacles, de la Place Valois, de la Tohu, ou du projet de la maison de l'OSM et de l'îlot Balmoral.

Afin de poursuivre sa contribution au discours sur le développement culturel de la ville, Culture Montréal désire ancrer sa réflexion dans des principes directeurs qui guideront ses actions et ses interventions publiques futures.

Dans la mise en œuvre de sa mission, Culture Montréal considère la ville et son espace comme un ensemble vivant qui favorise également l'expression des identités et de la créativité. Porteur de valeurs, ce territoire influence, reflète et subit les interactions sociales et culturelles. Sa transformation s'inscrit dans un horizon temporel qui dépasse les objectifs immédiats des projets urbains conçus par des promoteurs privés, publics ou associatifs.

En conformité avec sa plate-forme et ses moyens d'intervention, Culture Montréal manifeste son intérêt pour les questions reliées aux grands projets d'aménagement du territoire. Culture Montréal affirme d'emblée son parti pris en faveur d'un développement durable capable d'intégrer, de concilier et d'équilibrer des préoccupations culturelles, économiques, sociales, patrimoniales et écologiques.

À cette fin, Culture Montréal s'engage à tenir compte des principes suivants à chaque fois que l'organisme aura à se prononcer sur des projets qui ont un impact sur l'aménagement ou la transformation du territoire de Montréal.

Culture Montréal propose ainsi à l'assemblée générale annuelle du 18 mars 2005 l'adoption de ces principes directeurs :

- 1. Contribution réelle du projet au développement culturel de la ville**
- 2. Apport du projet à la réalisation d'objectifs collectifs reconnus**
- 3. Retombées sociales et économiques du projet**
- 4. Bénéfices urbains du projet**
- 5. Contribution du projet au développement durable**
- 6. Qualité du processus de développement du projet**

Les six principes d'évaluation de projets d'aménagement urbain :

- 1. La contribution réelle du projet au développement culturel de la ville**
 - a. Intégration d'une préoccupation authentique à l'égard de la créativité, des arts et des enjeux culturels aux différentes étapes de développement du projet.
 - b. Valorisation d'une approche interdisciplinaire et transdisciplinaire par opposition à une approche trop spécialisée, fermée ou exclusive.
 - c. Prise en compte des éléments patrimoniaux et identitaires.
 - d. Vision du développement culturel et artistique à long terme sur le site choisi.
 - e. Impacts sur les créateurs et les organismes artistiques et culturels déjà établis sur le territoire choisi.

- 2. L'apport du projet à la réalisation d'objectifs collectifs reconnus**
 - a. Prise en compte des objectifs des politiques de développement culturel ou du patrimoine de la ville.
 - b. Contribution à la réalisation des grands objectifs du Plan d'urbanisme de la ville.
 - c. Conformité avec les objectifs de la Stratégie montréalaise du développement durable.
 - d. Prise en compte de la Charte montréalaise des droits et responsabilités des citoyens.

- 3. Les retombées sociales et économiques du projet**
 - a. Inclusion des jeunes et des citoyens de diverses origines ethnoculturelles.
 - b. Contribution au développement de la créativité, au partage des savoirs et à l'employabilité à l'échelle locale et municipale.
 - c. Retombées économiques pour les quartiers environnant le site retenu.
 - d. Connexions entre le projet et la population du quartier.

- 4. Les bénéfices urbains du projet**
 - a. Contribution à la réappropriation des lieux et valeur identitaire du projet;
 - b. Valorisation d'usages quotidiens, saisonniers et permanents des installations;**
 - c. Amélioration de la qualité des espaces publics;**
 - d. Relations entre le projet et le développement d'autres espaces de la ville.**

- 5. La contribution du projet au développement durable**
 - a. Degré de prise en compte des facteurs environnementaux (énergie, écologie, eau, transport).
 - b. Caractère exemplaire du projet et des innovations qu'il comporte.
 - c. Obtention des certifications et des témoignages de reconnaissances recherchés.

- 6. La qualité du processus de développement du projet**
 - a. Transparence et présence de mécanismes d'évaluation indépendants.
 - b. Qualité de l'accès à l'information.
 - c. Prise en compte réelle de la participation des citoyens et des résultats des consultations publiques.
 - d. Valeur pédagogique du processus.